

Contrat Poulet JUILLET 2020

Date limite de remise du contrat : le plus tôt possible

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :

.....
HELBIDEA / Adresse :

.....
Tel Domicile : Portable : Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent Le : / /2020

Le producteur Jean Paul Aguer a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
 - à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30
 - A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.
- Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur :

13 livraisons :

06.20 JUILLET, 03.17.31 AOUT, 14.28 SEPTEMBRE, 12.26 OCTOBRE,
09.23 NOVEMBRE, 07.21 DECEMBRE.

Poids moyen de la volaille : 1.8 kg au prix de 9.00 € kg. Soit 16.20€ la pièce.

**Je commande . . . poulet(s) que je règle en... Chèque (s)établi à l'ordre du producteur
Jean Paul Aguer.**

Si 1 poulet est commandé par date de livraison, 13 poulets seront livrés pour la durée du contrat.

13 x 16.20 € = 210.60 € en 1 chèque ou chèques 2 = 105.30€ ou 3

chèques = 70.20€

Contact contrat Laurence Aubert : 06 74 51 04 12 iguane-family@wanadoo.fr

(Faites une photocopie du contrat signé si vous désirez un reçu)